

FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Gestion des Ressources Humaines
Epreuve de droit du travail

Durée : 2 heures

Professeurs: Dr. GUEDJE Ludovic

Dr. Bienvenu LASSEHIN

L'épreuve comporte deux parties toutes obligatoires

I – Questions théoriques

A- Définitions

- Contrat d'engagement à l'essai
- licenciement
- démission

B-

- a) Quels sont les critères du contrat de travail ?
- b) Distinction entre contrat de travail et contrat d'entreprise.

C- Pourquoi dit-on que le contrat de travail devient de plus en plus un contrat d'adhésion, un contrat synallagmatique ?

II - Cas pratique

En février 2018, Siméonne conclut un contrat de travail dans une entreprise de la place qui a un effectif de 30 salariés. Depuis novembre 2017 déjà, elle avait commencé par y travailler, ce qui lui permit de vérifier les caractères de son employeur.

A ses heures perdues, la dame compta à une de ses amies le constat suivant :

- ladite entreprise ne dispose pas d'un règlement intérieur ;
- l'employeur ne lui confie aucune tâche à exécuter.

Après trois mois de présence au poste, l'employeur l'informe un matin que la prestation n'est pas nécessaire pour qualifier une relation contractuelle de contrat de travail.

- 1) Quelle est la nature juridique de la relation contractuelle qui a existé entre Siméonne et l'entreprise de novembre à janvier ?
- 2) Appréciez les différents constats faits par ladite salariée.